

Comité Technique 21 septembre 2015

Dossier 5B relatif à l'évolution d'organisation des bains douches

Les problèmes liés aux difficultés de gestion des bains-douches, perdurent depuis de nombreuses années dans notre collectivité.

L'alarmante augmentation de leur fréquentation, passée en deux ans de 15400 à 30.000 usagers n'est, pour la CGT, que la résultante des politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs.

Cette augmentation du nombre d'usagers, aggrave encore les difficultés de gestion et détériore encore davantage et les conditions d'accueil d'un public pourtant déjà injustement fragilisé et les conditions de travail d'agents, eux-mêmes majoritairement précaires (seuls deux agents sur cinq sont titulaires de la FPT (fonction publique territoriale))

Dans un souci de cohésion d'équipe, vous avez décidé, de la création d'un poste d'agent de maîtrise, catégorie C, en lieu et place du poste de catégorie A initialement validé lors des CT (comité technique) de juin 2013.

Au-delà de nos interrogations sur cette transformation de poste, ce sont, pour l'heure, les modalités de recrutement, sur cette création de poste qui nous posent question.

En effet, la Loi n-84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale a posé le principe d'une publicité préalable au recrutement d'un agent public sur un poste créé ou qui devient vacant.

Or, vous avez arbitrairement décidé de nommer sur ce poste et sans ouvrir d'ACI (appel à candidature en interne), un agent, de votre choix !

C'est faire peu de cas des agents titulaires d'un examen professionnel d'agent de maîtrise et en attente d'une nomination sur leur grade.

Et c'est faire peu de cas de l'agent, travaillant sur le même site et lui aussi promouvable au même grade.

C'est pourquoi, afin de répondre aux exigences du statut de la FPT et à celle de la plus élémentaire équité de traitement entre agents, nous demandons la publication d'un appel à candidature interne pour la création de ce poste.

En l'état actuel des choses, la CGT votera contre pour ce dossier.